

OBJET : Autorisation de signature de la convention annuelle 2025 de partenariat avec l'Association Graine d'Odysées et versement de subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat et Résilience soutenant une alimentation saine et durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial adopté par la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019,

Vu l'adoption du Plan Alimentaire Territorial de la Métropole Rouen Normandie le 16 décembre 2019 avec sa mise en œuvre 2023-2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions « Sotteville engagée » 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire sottevillais ;

Vu la délibération n°2023-189 du Conseil Municipal en date du 7 décembre 2023 portant signature de la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'Association Graines d'Odysées

Vu la convention pluriannuelle 2024-2026 de partenariat avec l'Association Graines d'Odysées

Considérant :

- la volonté de la commune de développer une agriculture urbaine de proximité en créant des jardins et vergers partagés ; de créer de 5 jardins ou vergers partagés ; de planter 100 arbres par an sur le territoire communal d'accompagner les projets de jardins pédagogiques au sein des écoles,
- la création d'un nouveau réseau d'Eco-Jardiniers sottevillais depuis septembre 2024
- la signature de la convention-cadre pluriannuelle 2024-2026 autorisée par délibération le 07 décembre 2023,
- que les objectifs 2025 sont d'informer, sensibiliser sur les impacts environnementaux, économiques et sanitaires de l'alimentation durable et l'aménagement de certaines zones de la Ville en vergers partagés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant :

- de signer la convention d'application annuelle 2025 ;
- d'attribuer à l'association Graine d'Odysées une subvention de 4 000€ pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°165

OBJET : Autorisation de signature de la convention annuelle 2025 de partenariat avec l'Association Graine d'Odysées et versement de subvention

Par sa politique « Sotteville Engagée » la ville de Sotteville-lès-Rouen mène une politique de développement durable ambitieuse en étant actrice de la transition écologique.

Depuis la signature des accords de Rouen le 29 novembre 2018, la Ville a poursuivi sa politique d'amélioration continue en s'engageant dans un processus de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (anciennement Cit'ergie). Elle a approuvé le 10 mars 2022 son programme d'actions 2022-2025 en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire. Un volet de ce programme a pour thématique la création de jardins et vergers partagés, la création d'un réseau de jardiniers, l'accompagnement de particuliers dans leurs projets de nature en ville, le soutien des projets de jardin pédagogique au sein des écoles.

Concernant la Nature en ville, la Ville s'est emparée pleinement de cette thématique notamment par l'intégration de produits locaux et bio dans le nouveau marché d'approvisionnement de la cuisine centrale en 2021. En parallèle, des jardins partagés ont vu le jour portés par des collectifs d'habitants et soutenus par la Ville (Jardin Fantine, Jardins partagés des Maisons citoyennes, jardinières Armand Carrel, potagers dans les écoles Buisson et Rostand) et un réseau d'éco-jardiniers a été créé en septembre 2024.

Afin de renforcer la dynamique et impliquer un plus large public sur les enjeux Nature en Ville, il est proposé la continuité d'un partenariat avec l'association Graine d'Odysées.

En revanche, contrairement à 2024, où l'association était investie de l'animation du Conseil des Mobilités créé début 2024, il est proposé d'arrêter le partenariat. En effet, lors de la dernière réunion du 19 novembre 2024, il a été validé par la commune et les membres du Conseil des Mobilités de travailler par groupes thématiques en mobilisant l'expertise d'usages des membres sur des projets bien définis. Chaque petit groupe sera accompagné par un élu et/ou agent municipal directement impliqué dans les projets ciblés. Compte tenu de cette nouvelle organisation, le Conseil des Mobilités avec l'ensemble de ses membres se réunira de façon moins récurrente. Les réunions du Conseil des Mobilités en plénière ayant pour vocation de faire un état d'avancement des avancées des groupes thématiques, la commune n'a pas identifié un besoin spécifique d'expertise d'animations pour cette instance démocratique pour 2025. La commune portera elle-même l'animation des groupes thématiques et en plénière.

En conséquence, il est proposé que ce partenariat se matérialise par une convention annuelle 2025 portant principalement sur les enjeux Nature en Ville.

La Ville et l'association ont retenu deux domaines de coopération définis au sein de leur politique de transition écologique et de l'énergie :

- Sensibiliser, émerveiller un large public et valoriser les initiatives existantes en lien avec l'alimentation et la Nature en Ville.
- Accompagner la ville sur son indépendance alimentaire en liant la sensibilisation à l'action,

La convention ci-jointe fixe les modalités d'accompagnement de la Ville dans les missions de Graine d'Odysées, à travers l'attribution d'une subvention à hauteur de 4 000€ pour l'année 2025.